



Comment resilier mon contrat de formation a distance

Par **cindycind26**, le **06/02/2016** à **14:11**

Bonjour,

J'espère avoir de vraie réponse sur ce forum.

Voilà je m'explique, je me suis inscrite à la formation par correspondance pour devenir Assistante Vétérinaire, en juin 2015, et reçu les cours 1 mois après .

j'étais salariée a temps plein en CDI dans la grande distribution à ce moment là mais désirant me reconvertir.

j'ai arrêté mon travail pour me consacrer a cette formation , en faisant des stage (de moi même) Aujourd'hui je me retrouve avec une formation qui me coute 2500 euros , le diplôme final serait reconnu par l'état certes mais AUCUN vétérinaire ne veut m'embaucher car pour eux ça ne vaut absolument rien !

avec tous les entretiens téléphonique qui m'ont vendu du rêve , j'ai signé avec eux ce contrat car ils m'ont dit que j'avais droit à un chéquier formation qui me prendra en charge une partie du montant de la formation , que je pourrais déduire mes 50h de DIF (environ 500€) , que j'avais droit à des aides du conseil général , et que si demain je me retrouvée au chômage pole emploi m'aiderait aussi ! **OR TOUS CES ORGANISMES NE PRENNENT RIEN EN CHARGE ! PIRE LE CHÉQUIER DE FORMATION N'A JAMAIS EXISTE !!!**

un autre vétérinaire m'a dit aujourd'hui que je me suis clairement fait avoir, c'est une arnaque ! Que faire pour résilier ce contrat ? qui au final n'est que mensonge ? il me prenne mon argent que je n'ai pas ! je suis maintenant sans travail , et ce diplome ne me servira à rien !!